

24

R A P P O R T

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Dans le cadre des manifestations qu'elles organisent les associations sportives proposent des animations aux Messins et contribuent ainsi au développement du sport à Metz. La Ville apporte alors son soutien soit sous forme d'aide logistique, soit sous forme d'aide financière aux clubs organisateurs. Ainsi, la Commission des Sports réunie le 26 janvier dernier, propose d'attribuer aux associations sportives des subventions pour manifestations pour un montant global de 57 000 €.

Parmi ces manifestations, trois évènements sportifs importants sont prévus :

- Le Meeting Metz'indoor (14 Février 2010) : organisé pour la première fois en janvier 2009, ce meeting d'hiver répond bien à l'objectif que s'est fixé la Ville de développer un pôle d'athlétisme à partir du formidable outil que constitue la Halle d'athlétisme ;
- Le 38^{ème} semi-marathon de Lorraine (25 Avril 2010) : cette épreuve regroupe des coureurs issus de l'ensemble du territoire national ainsi que de nombreux athlètes étrangers. Le circuit intra muros mis au point en 2009 sera reconduit cette année pour une préfiguration du Marathon de Metz qui aura lieu à l'automne 2010.
- L'Open d'Echecs (10 au 16 Avril 2010) : ce tournoi se classe parmi les trois plus importants de France, notamment par le nombre de Grands Maîtres Internationaux qu'il accueille.

Par ailleurs, la Commission propose également de verser des subventions de fonctionnement à deux associations pour un montant total de 1 130 €, ainsi qu'une subvention d'équipement de 4 500 € à la Société des Régates Messines afin de lui permettre d'acquérir un bateau double compétition et d'améliorer ainsi la qualité d'organisation des équipages lors des différents championnats.

La Ville prendra ainsi en charge 30% du coût de ce bateau, le Conseil Général intervenant à hauteur de 40% et le club supportant le solde de 30%.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante.

MOTION

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour montant de 62 630 € :

Subventions pour manifestations

- | | |
|---|----------------------|
| - Société de Natation de Metz
Meeting National de Qualifications (du 5 au 7 février 2010) | 2 000 € |
| - Association Tennis Club Natation Messine
Tournoi jeunes (du 13 au 27 février 2010)
Tournoi adultes (du 7 au 27 juin 2010) | 500 €
500 € |
| - Athlétisme Metz Métropole
Meeting Metz Indoor (14 février 2010)
38 ^{ème} semi-marathon de Lorraine (25 avril 2010) | 20 000 €
12 000 € |
| - Metz Tennis de Table
5 ^{ème} Tour du Critérium Fédéral Messieurs Nationale 1 (du 3 au 5 avril 2010) | 2 000€ |
| - Club d'Echecs Alekhine
Open 2010 (du 10 au 16 avril 2010) | 10 000 € |
| - Aventure Mont Saint Quentin
Trophée des Crapauds (22 et 23 mai 2010) | 1 500 € |
| - Circuit de Lorraine
Dernière étape du Circuit de Lorraine (23 mai 2010) | 4 000 € |
| - Cyclo Club de Metz
34 ^{ème} circuit des Côtes de Moselle (14 juin 2010) | 500 € |
| - La Boule Messine
Concours de boules « Grands Prix de la Ville » (21, 28 août et fin septembre 2010) | 2 000 € |
| - Cercle de Yachting à Voile de Moselle
Six Heures Internationales de Metz Olgy (3 octobre 2010) | 2 000 € |

Subvention de fonctionnement - catégorie amateur

- | | |
|--|-------|
| - Club de Plongée et de Recherches Sous-marine de Metz | 470 € |
| - Association Badminton Marly Metz | 660 € |

Subvention d'équipement

- | | |
|--|---------|
| - Société des Régates Messines
(Acquisition d'un bateau double compétition) | 4 500 € |
|--|---------|

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Belkhir BELHADDAD